

(11) EP 3 208 408 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

23.08.2017 Bulletin 2017/34

(21) Numéro de dépôt: 17156402.4

(22) Date de dépôt: 16.02.2017

(51) Int Cl.:

E05B 63/00 (2006.01) E05B 63/18 (2006.01) E05B 63/06 (2006.01) E05B 65/08 (2006.01)

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

Etats de validation désignés:

MA MD

(30) Priorité: 16.02.2016 FR 1651223

15.04.2016 FR 1653379

(71) Demandeur: FERCO 57445 Reding (FR)

(72) Inventeur: GIESSINGER, Vincent 57930 MITTERSHEIM (FR)

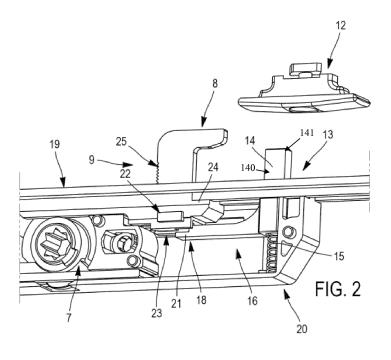
(74) Mandataire: Cabinet Bleger-Rhein-Poupon 4a rue de l'Industrie 67450 Mundolsheim (FR)

(54) DISPOSITIF D'ANTI-FAUSSE-MANOEUVRE AUTOMATIQUE POUR CRÉMONE

(57) L'invention concerne une ferrure de verrouillage (1) pour porte (2), fenêtre ou similaire, comportant un mécanisme de commande (7) pour repousser au moins en position déverrouillée (9) au moins un organe de verrouillage (8) prévu pour coopérer avec une gâche (12) et auquel sont associés des moyens de réglage en position (22), ce mécanisme de commande (7) comportant encore un dispositif d'anti-fausse-manoeuvre (13) pourvu d'un palpeur de commande (14) mobile, contre l'action de moyens de rappel élastique (15), entre une position active de blocage (16) et une position de déblocage (17),

ce dispositif d'anti-fausse-manoeuvre (13) comprenant encore des moyens (18) pour retenir au moins un organe de verrouillage (8) en position déverrouillée (9) lorsque le palpeur de commande (14) est en position active de blocage (16).

Selon l'invention, ledit palpeur de commande (14) est rendu solidaire en déplacement d'un organe de verrouillage (8) sous l'impulsion des moyens de réglage en position (22) de ce dernier, notamment lorsque le palpeur de commande (14) est en position active de blocage (16).



20

25

40

Description

[0001] L'invention concerne une ferrure de verrouillage pour une porte, une fenêtre ou similaire comportant un mécanisme de commande pour repousser au moins en position déverrouillée au moins un organe de verrouillage prévu pour coopérer avec une gâche et auquel sont associés des moyens de réglage en position, ce mécanisme de commande comportant encore un dispositif anti-fausse-manoeuvre pourvu d'un palpeur de commande mobile, contre l'action de moyens de rappel élastique, entre une position active de blocage et une position de déblocage, ce dispositif anti-fausse-manoeuvre comprenant encore des moyens pour retenir au moins un organe de verrouillage en position déverrouillée lorsque le palpeur de commande est en position active de blocage.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine des ferrures de verrouillage pour porte, fenêtre ou similaire, ferrures pourvues d'un dispositif antifausse-manoeuvre évitant, tout particulièrement lorsque ladite porte, fenêtre ou similaire est dans une position d'ouverture, de repousser la ferrure de verrouillage dans une position verrouillée.

[0003] Il existe d'ores et déjà de multiples ferrures de verrouillage répondant à la description ci-dessus. De telles ferrures sont décrites, par exemple, dans les documents suivants : EP-0 693 604, EP-0 881 347, EP-0 246 172, EP-0 942 132.

[0004] Tout particulièrement, dans tous ces documents de l'état de la technique il est décrit des ferrures de verrouillage comportant un mécanisme de commande pouvant adopter différentes formes de réalisation, mais qui, systématiquement, contribue au moins à la commande de déverrouillage, sous l'impulsion d'un organe de manoeuvre, tel qu'un bouton ou une poignée voire d'un élément à clé. Plus précisément, au travers de ce mécanisme de commande on vient agir au moins sur un organe de verrouillage, sous forme d'un pêne à crochet, un galet ou similaire, pour repousser celui-ci dans une position déverrouillée dans laquelle il est susceptible de se dégager d'une gâche permettant l'ouverture de la menuiserie.

[0005] A noter que le retour en position de verrouillage d'un tel pêne à crochet, galet ou autre organe de verrouillage, peut être obtenu au travers de ce même mécanisme de commande et par action sur l'organe de manoeuvre qui lui est associé, ou encore sous l'impulsion de moyens de rappel élastique.

[0006] Pour éviter que le ou les organes de verrouillage puissent être repoussés dans leur position de verrouillage avant même que la porte ou fenêtre ne soit refermée, ces ferrures de verrouillage décrites dans les différents documents cités plus haut comportent systématiquement un dispositif d'anti-fausse-manoeuvre. Celui-ci comporte, de manière usuelle, un palpeur de commande mobile, contre l'action de moyens de rappel élastique, entre une position active de blocage et une position de

déblocage. Le principe de fonctionnement étant le suivant : après commande de déverrouillage de la ferrure de verrouillage et ouverture de la porte ou fenêtre, les moyens de rappel élastique repoussent le palpeur de commande dans sa position active de blocage. A ce moment-là, intervient une coopération avec le mécanisme de commande de manière à empêcher qu'au travers de ce dernier le ou les organes de verrouillage puissent être repoussés, depuis leur position déverrouillée, dans leur position de verrouillage. Inversement, au moment de refermer la porte ou fenêtre, le palpeur de commande est ainsi positionné pour être actionné au travers de la rencontre entre l'ouvrant de la porte ou fenêtre, équipée de la ferrure de verrouillage, avec, par exemple, le cadre dormant. Au travers de cet actionnement le palpeur de commande est repoussé depuis sa position active de blocage dans la position de déblocage, contre l'action des moyens de rappel élastique. Dans cette position de déblocage le mécanisme de commande, libéré dans ses déplacements, autorise la commande de verrouillage, et, donc, le déplacement des organes de verrouillage.

[0007] Des moyens de réglage de position sont souvent associés aux organes de verrouillage de ces ferrures. A titre d'exemple, de tels moyens de réglage permettent, par exemple, d'intervenir sur un pêne à crochet pour ajuster sa longueur saillante en feuillure du montant avant d'un ouvrant coulissant, ceci en fonction de l'implantation sur le cadre dormant de la gâche avec laquelle est amené à coopérer ce pêne à crochet.

[0008] A titre d'exemple, cette implantation de la gâche sur la menuiserie peut dépendre de la configuration des profilés définissant, selon le cas, le cadre dormant ou le châssis d'un ouvrant de la porte ou fenêtre.

[0009] Ces moyens de réglage associés à un organe de verrouillage ont également pour but de garantir la coopération de ce dernier avec la gâche dans laquelle il est destiné à venir se loger en fonction du jeu de feuillure entre ouvrant et dormant. D'ailleurs, ce jeu de feuillure peut évoluer dans le temps, que ce soit par affaissement, déformation ou autre, nécessitant, là encore, de modifier le positionnement des organes de verrouillage par rapport à leurs gâches respectives.

[0010] Il va de soi que s'il est nécessaire d'ajuster ou de régler le positionnement des organes de verrouillage en fonction des paramètres évoqués ci-dessus et en particulier en fonction des différents profils de menuiserie, il en va de même du palpeur de commande du dispositif d'anti-fausse-manoeuvre.

[0011] Ainsi, pour peu que ce palpeur de commande soit trop en retrait en feuillure d'un ouvrant coulissant il ne peut être repoussé convenablement dans sa position de déblocage au travers de sa coopération avec le dormant, empêchant, ainsi, la manoeuvre de verrouillage. Inversement, un palpeur de commande actionné trop tôt conduit à libérer le mécanisme de commande de la ferrure de verrouillage avant même que les organes de verrouillage se positionnent au droit de leurs gâches et une fausse manipulation est alors possible.

25

30

45

[0012] C'est la raison pour laquelle il est habituel que le palpeur de commande soit lui-même ajustable en position grâce à des moyens de réglage qui lui sont directement associés.

[0013] Finalement, si les solutions suivant l'état de la technique répondent de manière satisfaisante aux contraintes du réglage en position que ce soit d'un organe de verrouillage ou d'un palpeur de commande d'un dispositif d'anti-fausse-manoeuvre, ceci en fonction des contraintes d'implantation d'une ferrure de verrouillage sur une menuiserie de porte ou fenêtre, on constate qu'il appartient à l'opérateur d'intervenir, à la fois, sur les moyens de réglage d'un organe de verrouillage et sur ceux associés à un palpeur de commande pour atteindre un fonctionnement optimal de cette ferrure de verrouillage.

[0014] C'est dans le cadre d'une première démarche inventive que l'on a mis en évidence qu'un réglage du positionnement d'un organe de verrouillage, tel qu'un pêne à crochet ou similaire en fonction d'un type donné de profilé de menuiserie entraîne, nécessairement, un réglage d'amplitude équivalent du palpeur de commande. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est courant de faire interagir un tel palpeur de commande avec une gâche avec laquelle est amené à coopérer un tel organe de verrouillage.

[0015] En conséquence, c'est dans le cadre d'une réelle démarche inventive que l'on a imaginé que le palpeur de commande soit rendu solidaire en déplacement d'un organe de verrouillage sous l'impulsion de moyens de réglage en position communs, ceci en particulier, lorsque le palpeur de commande est dans sa position active de blocage.

[0016] La présente invention doit être comprise en ce que ces moyens de réglage en position sont distincts des moyens que définit, notamment, le mécanisme de commande, pour repousser l'organe de verrouillage entre sa position verrouillée et de déverrouillage ou inversement. [0017] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce que l'ajustement en position des organes de verrouillage et d'un palpeur de commande d'un dispositif d'anti-fausse-manoeuvre selon les contraintes d'implantation d'une ferrure de verrouillage sur une menuiserie, s'effectue avec une plus grande aisance par l'opérateur-monteur. Surtout, tout ajustement ultérieur de ce réglage de position est obtenu avec une sécurité accrue. En particulier, qu'il s'agisse d'un usager ou d'un opérateur expérimenté, celui-ci ne peut plus omettre d'ajuster en même temps la position du palpeur de commande lorsqu'il est intervenu sur le bon positionnement du ou des organes de verrouillage.

[0018] A cet effet, l'invention concerne une ferrure de verrouillage pour porte, fenêtre ou similaire comportant un mécanisme de commande pour repousser au moins en position déverrouillée au moins un organe de verrouillage prévu pour coopérer avec une gâche et auquel sont associés des moyens de réglage en position, ce mécanisme de commande comportant encore un dispo-

sitif d'anti-fausse-manoeuvre pourvu d'un palpeur de commande mobile, contre l'action de moyen de rappel élastique, entre une position active de blocage et une position de déblocage, ce dispositif d'anti-fausse-manoeuvre comprenant encore des moyens pour retenir au moins un organe de verrouillage en position déverrouillée lorsque le palpeur de commande est en position active de blocage, caractérisée par le fait que ledit palpeur de commande est rendu solidaire en déplacement d'un organe de verrouillage sous l'impulsion des moyens de réglage en position de ce dernier, notamment lorsque le palpeur de commande est en position active de blocage. [0019] D'autres avantages découlant de la présente invention apparaîtront en cours de la description qui va suivre se rapportant à un exemple de la réalisation donné à titre indicatif et non limitatif.

[0020] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin ci-joint dans lequel :

- La figure 1 est une représentation schématisée d'une menuiserie de type porte coulissante équipée d'une ferrure de verrouillage selon l'invention,
- La figure 2 est une représentation schématisée et partielle d'une ferrure de verrouillage selon l'invention en position déverrouillée,
- La figure 3 est une illustration similaire à la figure 1 illustrant la ferrure de verrouillage déverrouillé, le dispositif d'anti-fausse-manoeuvre étant activé,
- La figure 4 est une vue similaire aux figures 2 et 3 illustrant la ferrure de verrouillage en position de verrouillage
- La figure 5 est une vue schématisée et en coupe longitudinale de la ferrure de verrouillage illustrée figure 4 et en position de verrouillage.

[0021] Telle que visible dans les figures du dessin cijoint, la présente invention concerne le domaine des ferrures de verrouillage de porte, fenêtre ou similaire.

[0022] Plus particulièrement, il est illustré dans ces figures une ferrure de verrouillage 1 selon l'invention pour porte 2 ou fenêtre coulissante.

[0023] Ainsi, celle-ci 2 comporte un ouvrant 3 monté coulissant sur un cadre dormant 4. L'ouvrant 3 est équipé d'une ferrure de verrouillage 1, selon l'invention, en feuillure de son montant avant 5, destiné à venir se refermer sur le montant correspondant 6 du cadre dormant 4

[0024] Plus particulièrement, la ferrure de verrouillage 1 comprend un mécanisme de commande 7 au travers duquel au moins un organe de verrouillage 8, ici représenté sous forme d'un pêne à crochet, peut être repoussé au moins en position déverrouillée. A noter, à ce propos, qu'au moyen d'un tel mécanisme de commande 7 cet ou ces organes de verrouillage 8 peuvent aussi être ramenés en position de verrouillage 10 comme illustré tout particulièrement dans la figure 4, sachant que cette commande de verrouillage peut encore être obtenue sous l'impulsion de moyens de rappel élastique agissant, se-

55

20

40

45

50

lon le cas, directement sur ce ou ces organes de verrouillage 8 ou indirectement au travers dudit mécanisme de commande 7.

[0025] Bien sûr, l'action même sur le mécanisme de commande 7, notamment pour la commande de déverrouillage, peut être obtenue au moyen d'un organe de manoeuvre 11 quelconque illustré sous forme d'une poignée dans la figure 1, sachant que cet organe de manoeuvre peut encore se présenter sous forme d'un barillet à clé ou d'un moteur électrique.

[0026] Comme illustré sur les figures, l'organe de verrouillage 8, ici sous forme d'un pêne à crochet, est prévu pour coopérer, en position de verrouillage 10, avec une gâche 12 dont un exemple de réalisation est particulièrement visible dans les figures 2 à 4.

[0027] Cette ferrure de verrouillage 1, selon l'invention, comprend, encore, un dispositif d'anti-fausse-manoeuvre 13 qui a pour fonction essentielle de maintenir le ou les organes de verrouillage 8 dans leur position déverrouillée 9 lorsque la porte ou fenêtre 2 est ouverte. Plus particulièrement, ce dispositif d'anti-fausse-manoeuvre 13 empêche que ce ou ces organes de verrouillage 8 puissent être repoussés dans leur position de verrouillage 10, tant que l'ouvrant 3 n'est pas refermé sur son cadre dormant 4, sans quoi ce ou ces organes de verrouillage 8, plutôt que de s'engager dans leurs gâches respectives, viendraient heurter ces dernières lors de la commande de fermeture de l'ouvrant 3.

[0028] Ce dispositif d'anti-fausse-manoeuvre 13 est pourvu d'un palpeur de commande 14 mobile, contre l'action de moyens de rappel élastique 15, entre une position active de blocage 16, que l'on voit représentée dans la figure 2 et une position de déblocage 17 visible dans les figures 3 et 4.

[0029] Ce dispositif d'anti-fausse-manoeuvre 13 comporte encore des moyens 18 pour retenir le ou les organes de verrouillage 8 en position déverrouillée 9, lorsque le palpeur de commande 14 est dans sa position active de blocage 16. A noter que ces moyens 18 sont encore définis pour, inversement, libérer en déplacement le ou les organes de verrouillage 8 lorsque le palpeur de commande 14 est repoussé en direction de sa position de déblocage 17.

[0030] De manière usuelle, ce palpeur de commande 14 est monté sur la ferrure de verrouillage 1 de manière à se présenter saillant en face avant 19 de cette dernière. Selon le sens d'ouverture de l'ouvrant 3 par rapport au cadre dormant 4, ce palpeur de commande 14 peut être mobile perpendiculairement ou parallèlement à cette face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1.

[0031] Cette face avant 19 peut être définie substantiellement par une têtière à l'arrière de laquelle sont abrités les différents composants de cette ferrure.

[0032] Dans le mode de réalisation illustré, la ferrure de verrouillage 1 s'appliquant à un ouvrant coulissant 3, ce palpeur de commande 14 est mobile perpendiculairement à cette face avant 19 de manière à pouvoir se présenter plus ou moins saillant au-devant de cette der-

nière.

[0033] Ainsi, au moment de refermer l'ouvrant 3, en coopération avec, selon le cas, le cadre dormant 4 ou, comme représenté, une gâche 12 montée sur ce dernier, le palpeur de commande 14 est repoussé en direction de cette face avant 19. Plus particulièrement, dans le mode de réalisation tel que visible, ce palpeur de commande 14 est repoussé à l'intérieur d'un boîtier 20 contre l'action de moyens de rappel élastique 15 tel qu'un ressort, abrité par ce boîtier 20.

[0034] Bien entendu, dans le cas d'un ouvrant 3 pivotant, ce palpeur de commande 14 peut être monté en rotation, tel un levier basculant, sur la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1. Dans ce cas, intérieurement au boîtier 20, ce palpeur de commande 14 basculant peut être en coopération avec un levier sur lequel agissent lesdits moyens de rappel élastique.

[0035] Quant aux moyens de retenue 18, ils comprennent, intérieurement au boîtier 20, un doigt de blocage 21 dépendant dudit palpeur de commande 14 et qui, dans la position active de blocage 16 du palpeur de commande 14, constitue un obstacle au déplacement du ou des organes de verrouillage 8 en maintenant ce ou ces derniers dans la position déverrouillée 9. Contrairement, dans la position de déblocage 17 du palpeur de commande 14, ce doigt de blocage 21 vient s'effacer pour permettre le déplacement du ou des organes de verrouillage 8 depuis leur position déverrouillée 9 dans leur position de verrouillage 10 et inversement.

[0036] Il est usuel qu'à un organe de verrouillage 8, tel un pêne à crochet, soient associés des moyens 22 de réglage en position. De tels moyens 22 permettent d'ajuster le positionnement de cet organe de verrouillage 8 pour assurer sa coopération avec la gâche 12 correspondante sur le cadre dormant 4, ceci en fonction de contraintes liées à l'implantation de la ferrure de verrouillage 1 sur une menuiserie.

[0037] Ainsi, un tel réglage d'un organe de verrouillage 8 peut être nécessaire en fonction du jeu en feuillure entre ouvrant 3 et cadre dormant 4, voire en cas de modification de ce jeu en feuillure au cours du temps.

[0038] Dans le cas plus particulièrement du mode de réalisation illustré dans les figures du dessin ci-joint, un tel réglage d'un organe de verrouillage 8 sous forme d'un pêne à crochet peut être nécessaire pour ajuster la longueur saillante de ce pêne à crochet par rapport à la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1, ceci en fonction des dimensions et/ou de la configuration du profil définissant, par exemple, le montant avant 5 de l'ouvrant 3 accueillant le ferrure de verrouillage 1 et/ou celui correspondant au montant avant 6 du cadre dormant 4 accueillant la gâche 12 avec laquelle est amené à coopérer ce pêne à crochet 8.

[0039] Il va de soi que s'il faut ajuster la longueur saillante d'un pêne à crochet en face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1, ceci en raison de contraintes d'implantation de ce dernier sur la menuiserie, il en va nécessairement de même du palpeur de commande 14.

[0040] Une nouvelle fois, il convient d'observer que si l'invention est décrite et illustrée dans le cadre de son application à un ouvrant coulissant conduisant à un ajustement des pièces dans une direction perpendiculaire au plan de la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1, cette invention est tout à fait transposable à une menuiserie à ouvrant pivotant où cet ajustement en position où se fait essentiellement transversalement et parallèlement à cette face avant 1 de la ferrure de verrouillage 1. [0041] Ainsi, selon l'invention, le palpeur de commande 14 est rendu solidaire en déplacement d'un organe de verrouillage 8, déplacement conféré sous l'impulsion des moyens de réglage en position 22. De manière toute particulière, cette solidarisation en déplacement intervient lorsque le palpeur de commande 14 est en position active de blocage 16.

[0042] Dans l'exemple de réalisation illustré dans les dessins ci-joints, le doigt de blocage 21, dans cette position active de blocage 16 du palpeur de commande 14, vient en appui, au moins sur la partie d'extrémité 23, interne au boîtier 20, du pêne à crochet 8.

[0043] Aussi, on comprend qu'en ajustant, au travers des moyens 22, la longueur saillant du pêne à crochet 8 par rapport à la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1, cette partie d'extrémité 23, interne au boitier 20, de ce pêne à crochet 8 se déplace nécessairement. Aussi, lors de ce réglage du pêne à crochet 8 se déplace, simultanément, le palpeur de commande 14 solidaire de ce doigt de blocage 21.

[0044] Une autre caractéristique consiste en ce que le pêne à crochet 8 adopte la forme d'une pièce en « L » et comporte, d'une part, une première branche 80 constituant un organe d'accrochage conçu pour coopérer avec la gâche 12 et, d'autre part, une deuxième branche 81, s'étendant à partir de la première branche 80 de manière perpendiculaire, et comportant à une extrémité, opposée à celle à partir de laquelle s'étend la première branche 80, ladite partie d'extrémité 23.

[0045] Une autre caractéristique consiste en ce que le doigt de blocage 21 comporte, d'une part, une surface d'appui 210 contre laquelle vient en appui la partie d'extrémité 23 (plus particulièrement une extrémité libre 230 que comporte cette partie d'extrémité 23) du pêne à crochet 8, notamment en position active de blocage 16 et/ou lors du réglage en position du pêne à crochet 8 et/ou du dispositif d'anti-fausse-manoeuvre 13. D'autre part, ce doigt de blocage 21 comporte un rebord d'appui 211 contre lequel vient en appui la partie d'extrémité 23 (plus particulièrement une butée d'arrêt 231 que comporte cette partie d'extrémité 23) du pêne à crochet 8, notamment en position active de blocage 16. Cette surface d'appui 210 et ce rebord d'appui 211 sont définis par un décrochement que comporte le doigt de blocage 21 et/ou s'étendent de manière perpendiculaire l'une 210 par rapport à l'autre 211 et/ou dans le prolongement l'une 210 de l'autre 211.

[0046] En fait, ce doigt de blocage 21 s'étend latéralement par rapport à un plongeur 140, que comporte le palpeur de commande 14, qui s'étend de manière saillante par rapport à la face avant 19, qui peut adopter la forme d'une tige ou analogue, et qui est conçu pour coopérer avec la gâche 12 ou avec le cadre dormant 4.

[0047] De plus, ce doigt de blocage 21 présente une extrémité libre 212, opposée à une extrémité à partir de laquelle s'étend le plongeur 140, et qui comporte ladite surface d'appui 210 ainsi que le rebord d'appui 211.

[0048] Comme déjà indiqué plus haut, les moyens de réglage 22 peuvent adopter différentes formes de réalisation. Ainsi, dans le cas d'un organe de verrouillage 8 sous forme d'un pêne à crochet, celui-ci peut s'étendre au travers d'un boîtier de maintien 24, que comporte la ferrure de verrouillage 1, qui est mobile à l'intérieur du boîtier 20, et au travers duquel s'étend ce pêne à crochet 8. C'est, plus particulièrement, sur ce boîtier de maintien 24 qu'est défini apte à agir le mécanisme de commande 7, plus particulièrement pour commander le déplacement du pêne à crochet 8 de la position de verrouillage 10 vers la position déverrouillée 9, voire encore de la position déverrouillée 9 vers la position de verrouillage 10.

[0049] En fait, ce boîtier de maintien 24 est mobile selon une direction parallèle à la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1 et/ou entre la position déverrouillée 9 et la position de verrouillage 10 du pêne à crochet 8.

[0050] Une autre caractéristique consiste en ce que le boîtier de maintien 24 est positionné entre les moyens de retenue 18 et la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1.

[0051] En ce qui concerne les moyens de réglage en position 22 de l'organe de verrouillage 8, ceux-ci sont, en fait, constitués par des moyens pour régler la position du pêne à crochet 8 par rapport au boîtier de maintien 24. [0052] De tels moyens de réglage en position 22 comportent, alors, d'une part, une crémaillère 25 s'étendant le long du pêne à crochet 8 (plus particulièrement que comporte la deuxième branche 81 de la pièce en « L » de ce pêne à crochet 8) et, d'autre part, une vis de réglage 26, dont est pourvu le boîtier de maintien 24, et qui intervient sur la crémaillère 25.

[0053] Encore une autre caractéristique consiste en ce que le boîtier de maintien 24 comporte des moyens d'immobilisation pour immobiliser le pêne à crochet 8 à l'intérieur de ce boîtier de maintien 24. De tels moyens d'immobilisation sont, plus particulièrement, actionnés après la mise en oeuvre des moyens de réglage en position 22. Selon un mode préféré de réalisation, ces moyens d'immobilisation sont constitués par une vis de serrage immobilisant ledit pêne à crochet 8 dans le boîtier de maintien 24.

[0054] Une autre caractéristique de l'invention consiste en ce que le palpeur de commande 14 comporte des moyens d'ajustement pour ajuster sa longueur saillante par rapport à la face avant 19 de la ferrure de verrouillage 1, plus particulièrement en fonction de la distance entre, d'une part, cette face avant 19 et, d'autre part, la gâche 12 et/ou le cadre dormant 4.

[0055] En fait, ces moyens d'ajustement comportent,

45

15

20

25

30

35

40

45

50

55

d'une part, des moyens complémentaires de palpage (non représentés) et, d'autre part, des moyens de réception 142, qui sont configurés pour recevoir ces moyens complémentaires de palpage, et que comporte une partie d'extrémité 141 du palpeur de commande 14, plus particulièrement du plongeur 140 de ce palpeur de commande 14.

9

[0056] En ce qui concerne, ces moyens complémentaires de palpage, ceux-ci sont interchangeables et de longueur différente, ceci en vue d'ajuster la longueur saillante du palpeur de commande 14.

[0057] En fait, ces moyens complémentaires de palpage peuvent adopter la forme d'un plot, d'une bille, d'une tige ou analogue.

[0058] En ce qui concerne les moyens de réception 142, ceux-ci peuvent adopter la forme d'un logement, plus particulièrement dont les caractéristiques (notamment la géométrie et/ou les dimensions) sont configurées pour recevoir et maintenir les moyens complémentaires de palpage.

[0059] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce que en ajustant le positionnement d'un organe de verrouillage 8 en fonction des contraintes d'implantation d'une ferrure de verrouillage sur une menuiserie, il en résulte, simultanément, le réglage du dispositif d'anti-fausse-manoeuvre 13 par rapport à ces mêmes contraintes d'implantation.

[0060] Bien que l'invention ait été décrite à propos d'une réalisation particulière, il est bien entendu qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut y apporter diverses modifications de formes, de matériaux et de combinaisons de ces divers éléments sans pour cela s'éloigner du cadre et de l'esprit de l'invention.

Revendications

1. Ferrure de verrouillage (1) pour porte (2), fenêtre ou similaire, comportant un mécanisme de commande (7) pour repousser au moins en position déverrouillée (9) au moins un organe de verrouillage (8) prévu pour coopérer avec une gâche (12) et auquel sont associés des moyens de réglage en position (22), ce mécanisme de commande (7) comportant encore un dispositif d'anti-fausse-manoeuvre (13) pourvu d'un palpeur de commande (14) mobile, contre l'action de moyens de rappel élastique (15), entre une position active de blocage (16) et une position de déblocage (17), ce dispositif d'anti-fausse-manoeuvre (13) comprenant encore des moyens (18) pour retenir ledit au moins un organe de verrouillage (8) en position déverrouillée (9) lorsque le palpeur de commande (14) est en position active de blocage (16), caractérisée par le fait que ledit palpeur de commande (14) est rendu solidaire en déplacement dudit au moins organe de verrouillage (8) sous l'impulsion des moyens de réglage en position (22) de ce dernier, notamment lorsque le palpeur de commande (14) est en position active de blocage (16).

- 2. Ferrure de verrouillage (1) selon la revendication 1 pour ouvrant coulissant (3) comportant au moins un organe de verrouillage (8) sous forme d'un pêne à crochet auquel sont associés des moyens de réglage en position (22) pour ajuster, notamment, la longueur saillante du pêne à crochet par rapport à une face avant (19) de ladite ferrure de verrouillage (1), ce pêne à crochet comportant, encore, une partie d'extrémité (23) s'étendant dans un boîtier (20) à l'arrière de ladite face avant (19), caractérisée par le fait que les moyens de retenue (18) comprennent, intérieurement au boîtier (20), un doigt de blocage (21) dépendant dudit palpeur de commande (14) et venant en appui, au moins sur la partie d'extrémité (23), interne au boîtier (20), du pêne à crochet.
- 3. Ferrure de verrouillage (1) selon la revendication 2, caractérisée par le fait qu'elle comporte un boîtier de maintien (24), mobile à l'intérieur du boîtier (20), sur lequel est défini apte à agir le mécanisme de commande (7), et au travers duquel s'étend le pêne à crochet (8).
- 4. Ferrure de verrouillage (1) selon la revendication 3, caractérisée par le fait que le boîtier de maintien (24) est mobile selon une direction parallèle à la face avant (19) de la ferrure de verrouillage (1) et/ou entre une position déverrouillée (9) et une position de verrouillage (10) du pêne à crochet (8).
- 5. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, caractérisée par le fait que le boîtier de maintien (24) est positionné entre les moyens de retenue (18) et la face avant (19) de la ferrure de verrouillage (1).
- 6. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, caractérisée par le fait que les moyens de réglage en position (22) de l'organe de verrouillage (8) sont constitués par des moyens pour régler la position du pêne à crochet (8) par rapport au boîtier de maintien (24).
- 7. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, caractérisée par le fait que les moyens de réglage en position (22) comportent, d'une part, une crémaillère (25) s'étendant le long du pêne à crochet (8) et, d'autre part, une vis de réglage (26), dont est pourvu le boîtier de maintien (24), et qui intervient sur la crémaillère (25).
- 8. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 3 à 7, caractérisée par le fait que le boîtier de maintien (24) comporte des moyens d'immobilisation pour immobiliser le pêne à crochet (8) à l'intérieur de ce boîtier de maintien (24).

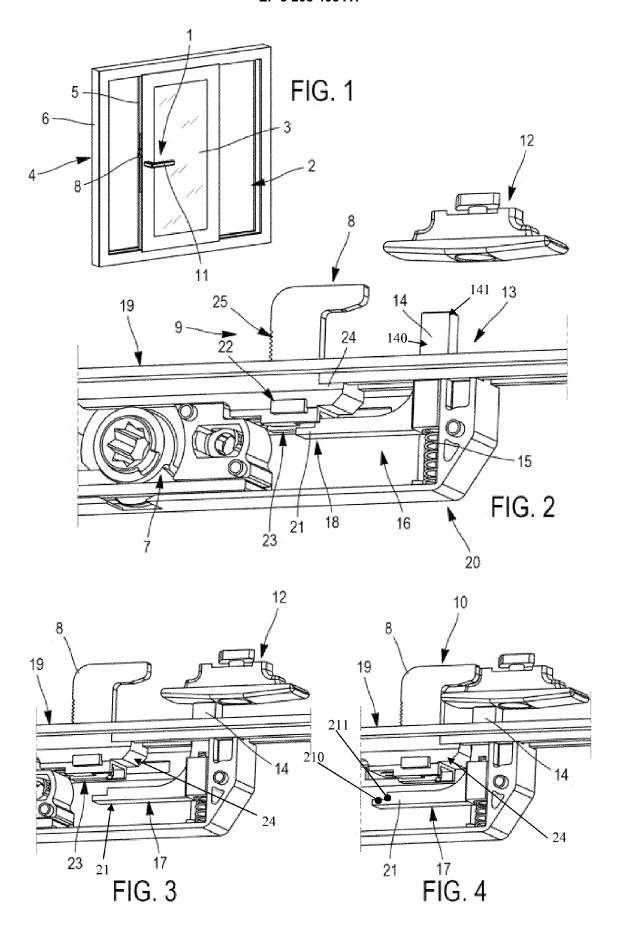
- 9. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisée par le fait que le doigt de blocage (21) comporte, d'une part, une surface d'appui (210) contre laquelle vient en appui la partie d'extrémité (23) du pêne à crochet (8), notamment en position active de blocage (16) et/ou lors du réglage en position du pêne à crochet (8) et/ou du dispositif d'anti-fausse-manoeuvre (13) et, d'autre part, un rebord d'appui (211) contre lequel vient en appui la partie d'extrémité (23) du pêne à crochet (8), notamment en position active de blocage (16).
- 10. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 9, caractérisée par le fait que le palpeur de commande (14) comporte des moyens d'ajustement pour ajuster sa longueur saillante par rapport à la face avant (19) de la ferrure de verrouillage (1).
- 11. Ferrure de verrouillage (1) selon la revendication 10, caractérisée par le fait que les moyens d'ajustement comportent, d'une part, des moyens complémentaires de palpage et, d'autre part, des moyens de réception (142), qui sont configurés pour recevoir ces moyens complémentaires de palpage, et que comporte une partie d'extrémité (141) du palpeur de commande (14).
- 12. Ferrure de verrouillage (1) selon la revendication 11, caractérisée par le fait que les moyens complémentaires de palpage sont interchangeables et de longueur différente.
- 13. Ferrure de verrouillage (1) selon l'une quelconque des revendications 11 ou 12, caractérisée par le fait que, d'une part, les moyens de réception (142) adoptant la forme d'un logement et, d'autre part, les moyens complémentaires de palpage adoptant la forme d'un plot, d'une bille, d'une tige ou analogue.

55

50

40

45



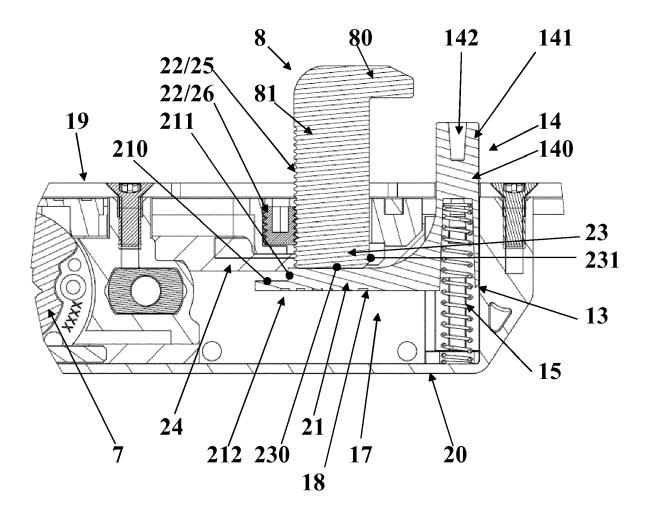


FIG. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 17 15 6402

Catégorie	Citation du document avec des parties pertir	indication, en cas de besoin, entes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 8 931 812 B1 (HA 13 janvier 2015 (20 * colonne 2, ligne	1-5,9-13 6-8	INV. E05B63/00 E05B63/06	
Α	68 * * figures 1-4, 12-1		0-8	E05B63/06 E05B63/18 E05B65/08
X	WO 2008/124067 A1 ([US]; SHIMOJI MANAE YOSHIKAZU [JP)	1-5,9-13		
Α	16 octobre 2008 (20 * page 6, ligne 4 - * page 7, ligne 13 * page 8, ligne 22 * figures 1-18 *	6-8		
Х	WO 2008/153707 A2 ([US]; NAKANISHI YOS MANABU [JP) 18 déce	1-5,9-13		
Α	* page 4, 1igne 32	- page 5, ligne 28 * - page 8, ligne 30 *	6-8	DOMAINES TECHNIQ
	* page 15, ligne 28 * figures 1-9 *	3 - page 16, ligne 15	*	RECHERCHES (IPC
A	WO 2008/114299 A2 (AVVANZINI UGO [IT]) 25 septembre 2008 (* page 16, ligne 27 * figure 5 *		* 6-8	
A	EP 0 757 146 A1 (ST 5 février 1997 (199 * colonne 4, ligne * figure 5 *	7-02-05)	6-8	
	ésent rapport a été établi pour tol Lieu de la recherche	utes les revendications Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
	La Haye	12 juillet 201	7 Ant	onov, Ventsesl
X : part Y : part autro	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaisor e document de la même catégorie ere-plan technologique	E : document de date de dépôt a avec un D : cité dans la d L : cité pour d'au	tres raisons	vention is publié à la

EP 3 208 408 A1

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EP 17 15 6402

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de

recherche européenne visé ci-dessus. Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-07-2017

	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	US 8931812 I	B1	13-01-2015	AUCI	JN	
	WO 2008124067	A1	16-10-2008	CA JP JP US WO	2628518 A1 5020148 B2 2008255777 A 2008265587 A1 2008124067 A1	06-10-2008 05-09-2012 23-10-2008 30-10-2008 16-10-2008
	WO 2008153707	 A2	18-12-2008	CA JP JP US WO	2631923 A1 5378705 B2 2008285992 A 2009019779 A1 2008153707 A2	21-11-2008 25-12-2013 27-11-2008 22-01-2009 18-12-2008
	WO 2008114299	A2	25-09-2008	EP WO	2134913 A2 2008114299 A2	23-12-2009 25-09-2008
	EP 0757146	A1	05-02-1997	DE EP ES FR	69613284 D1 0757146 A1 2159703 T3 2737528 A1	19-07-2001 05-02-1997 16-10-2001 07-02-1997
EPO FORM P0460						

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EP 3 208 408 A1

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0693604 A [0003]
- EP 0881347 A [0003]

- EP 0246172 A [0003]
- EP 0942132 A [0003]